

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs 2015/2016

L'ALSH de Locronan est une structure d'accueil destinée aux enfants de 2 à 5 ans (les Moutig's) et aux 6 à 12 ans (les Loustig's)

Cette structure accueille les enfants les mercredis ainsi que les vacances scolaires, en proposant des loisirs éducatifs adaptés aux besoins et rythme de l'enfant.

L'ALSH est un service géré par la municipalité, il est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), un projet pédagogique est mise en œuvre par l'équipe d'animation.

Encadrement

L'équipe d'animation comprend :

- Une directrice
- Une directrice adjointe
- Des animateurs titulaire du BAFA (ou équivalent)
- Des stagiaires BAFA

L'équipe d'animation est composée conformément aux normes d'encadrement :
d'un animateur pour 8 enfants de 2-5 ans (l'accueil dès 2 ans est possible si l'enfant est scolarisé)
d'un animateur pour 12 enfants de 6-12 ans

L'ALSH peut également faire appel à des intervenants extérieurs sur des projets précis.

L'accueil

L'accueil du matin est assuré de 7h30 à **9h30 maximum**, ceci afin de faciliter le bon déroulement des animations mises en place par l'équipe.

➔ **Merci de respecter scrupuleusement ces horaires.**

Les enfants fréquentant l'ALSH à la demi-journée devront être récupérés à midi et seront accueillis à partir de 13h30 l'après midi.

La garderie est prévue le matin de **7h30 à 8h45** ; et l'après midi de **17h30 à 18h30**.

Les mercredis et les vacances scolaires :

Les Moutig's (-6 ans) et les Loustig's (+6 ans) sont accueillis à l'ancienne école Yves Tanguy (rue St Maurice).

Départ

Les enfants peuvent être récupérés **à partir de 16h45**. (Après le goûter)

L'accueil du soir est assuré de 17h30 à 18h30.

Un enfant ne peut rentrer seul, ni être confié à une tierce personne sans autorisation écrite du représentant légal. **Seules les personnes désignées** sur la fiche d'inscription seront habilités à venir chercher l'enfant, ou si le responsable légal en a informé l'équipe d'animation par écrit.

Dans un souci de respect du bien être de l'enfant, du projet pédagogique et de l'équipe d'animation, nous avons instauré une **pénalité de 10€** ; qui sera facturée si l'enfant arrive après 9h30, ou s'il part après 18h30.

Inscriptions

Le dossier d'inscription peut être retiré en Mairie ou téléchargé sur le site internet : www.villedelocronan.fr

Le dossier sera complet qu'à réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription signée (renseignements médicaux, règlement intérieur, droit à l'image, personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant)
- Attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Un RIB, seulement si vous souhaitez que le règlement se fasse par prélèvement
- Attestation du quotient familial CAF, si vous demandez à bénéficier d'un tarif réduit (et si vous avez un quotient inférieur à 700€). Le tarif le plus haut sera appliqué le cas échéant.

Les règlements s'effectueront auprès de la Trésorerie Publique de Châteaulin.

Toute réservation **non annulée 48h à l'avance** sera due, sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas merci de prévenir l'ALSH par mail anim-culture@villedelocronan.fr ou par téléphone 02 98 51 80 75 (Mairie) ou 02 98 92 83 24 (ALSH)